J'accepte tout cela, je crois tout cela; j'ai vu, moi aussi, en songe cette porte fermée où l'ange monte la garde *une épée de feu à la main*, et j'accepte l'Eden sur parole, sans vouloir en presser davantage ou en marchander la théorie. »

EUGÈNE PELLETAN.

— **Épée de Roland.** Sur le point de périr dans la vallée de Roncevaux, et ne voulant pas que l'instrument de ses exploits, de son épopée glorieuse, sa Durandal, tombât entre les mains d'indignes ennemis, Roland, le neveu de Charlemagne, essaya vainement de la briser, et en frappa un coup si terrible, qu'il ouvrit à travers le rocher une brèche qui a conservé le nom de *Brèche de Roland*.

Les écrivains font souvent allusion à l'épée de Roland :

« Chateaubriand admirait beaucoup Carrel; ils étaient unis tous deux mieux que par la haine qu'ils portaient à la même dynastie : ce qu'il y avait de valeureux et de chevaleresque en tous deux était un attrait, un lien; mais on peut croire que Chateaubriand eût moins loué Carrel écrivain, si celui-ci eût eu dans le talent quelque chose de cet éclat particulier, qui, de loin, signalait *l'épée de Roland* dès qu'elle apparaissait dans la mêlée. »

SAINTE-BEUVE.

— **Épée de Damoclès.** Se dit d'un malheur dont on est constamment menacé, par allusion à un trait de la vie de Damoclès. V. ce nom.

Épée (ORDRE DE L') ou **du silence**, institué en 1195 par Gui de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, pour la défense de l'île de Chypre contre les attaques des infidèles. Il le conféra à trois cents barons, qu'il avait emmenés avec lui en quittant la Palestine. Les chevaliers faisaient le serment de défendre la religion, le souverain; ils étaient militaires et religieux, et suivaient la règle de Saint-Basile. L'ordre, qui jouit d'une grande célébrité sous les rois de la maison de Lusignan, déclina quand les Vénitiens devinrent les maîtres de l'île de Chypre, et disparut complétement lorsqu'en 1571 les Turcs s'en emparèrent. La devise de l'ordre était *Securitas regni*, et la décoration consistait en un glaive d'or, pointe en bas, dans lequel s'entrelaçait un *S* d'argent; le tout brodé sur un manteau.

Épée (ORDRE DE L'), fondé en Suède par Gustave Ier. La Suède, qui, au XVIIe siècle, était la plus fidèle alliée du protestantisme et son plus puissant soutien, n'avait pas adopté, dès le début, la doctrine de Luther. Gustave Ier crut même devoir, en 1522, instituer un ordre pour la défense de la religion catholique contre le schisme qui se préparait; mais, pour cela même, les événements ayant changé la politique royale, l'ordre s'éteignit; il fut renouvelé, en 1748, par Frédéric Ier, qui a, d'ailleurs, restauré tous les ordres suédois. Jusqu'au règne de Gustave III, l'ordre de l'Épée ne fut composé que de trois classes; ce roi y ajouta, en 1772, celles des commandeurs grands-croix et des commandeurs. Cet ordre ne peut s'acquérir qu'en temps de guerre, après s'être illustré par une action d'éclat. Les princes du sang, pourtant, sont chevaliers nés; le roi est le chef et le grand maître de l'ordre. Personne ne peut solliciter son admission dans l'ordre, sous peine d'en être déclaré indigne pour toujours. La nomination dépend du roi, qui fait connaître son choix au chapitre. Tout officier qui a servi vingt ans en temps de paix peut être reçu chevalier; une campagne compte double. Les membres, quant au nombre, sont illimités et se divisent en cinq classes : les commandeurs grands-croix, les commandeurs, les chevaliers grands-croix de première classe, les chevaliers grands-croix de deuxième classe, les chevaliers. Pour être commandeur, il faut avoir au moins le rang de général; pour être chevalier grand-croix de première classe, il faut avoir le rang de général-major; pour être chevalier grand-croix de deuxième classe, il faut commander un régiment; enfin, pour être chevalier, il faut avoir au moins le rang de capitaine. Lorsqu'un chevalier est reçu, il s'engage par serment à défendre la religion luthérienne aux risques et périls de sa vie, à servir fidèlement le roi et l'Etat, et à combattre les ennemis du pays. La décoration est une croix de Saint-André, à huit pointes émaillées en blanc; au milieu, un médaillon d'azur avec les trois couronnes de Suède et un glaive en pal. La croix est anglée de quatre couronnes d'or, et la couronne d'or, par laquelle elle est suspendue au cordon, repose sur deux épées qui se croisent. Le revers de la croix porte, sur le médaillon, un glaive en pal surmonté d'une couronne de laurier, et ces mots : *Pro patria* (pour la patrie); le ruban est moiré jaune avec liséré bleu passé de droite à gauche. Les commandeurs grands-croix ont une plaque et le ruban en écharpe; les chevaliers grands-croix portent la croix au cou et ont une petite épée d'argent placée verticalement, la pointe en haut, sur le côté gauche de la poitrine; les simples chevaliers portent la croix à la boutonnière. Le costume de cérémonie est bleu clair et blanc; lorsqu'on le porte, la décoration de l'ordre doit être suspendue à un collier. Le chapitre de l'ordre dispose de pensions qu'il accorde aux membres d'après leur rang d'ancienneté.

ÉPÉE, personnage mythologique. V. ÉPÉUS.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé DE L'), célèbre instituteur des sourds-muets, né à Versailles en 1712, mort en 1789. Son père, architecte-expert des bâtiments du roi, lui fit donner une excellente éducation, espérant trouver en lui un successeur. Mais le jeune homme témoigna le désir d'embrasser l'état ecclésiastique et reçut le diaconat; toutefois, sur son refus de signer le formulaire imposé au diocèse de Paris, pendant l'interminable querelle du jansénisme, il fut écarté de la prêtrise. Il étudia alors le droit et fut inscrit avocat au parlement de Paris. Cependant l'évêque de Troyes, l'ayant attiré dans son diocèse, lui conféra les ordres; mais ses liaisons avec un prélat janséniste et ses vœux en faveur de la liberté des cultes lui attirèrent les censures de l'archevêque de Paris. Abandonnant alors définitivement le ministère sacré, il reprit sa liberté, et sans rien changer aux habitudes honorables de sa vie ne conserva plus du prêtre que ce titre d'abbé sous lequel il devait s'illustrer. Comme il cherchait un but assez haut pour y consacrer sa vie, il eut, à ce qu'on croit, connaissance des procédés proposés par l'Espagnol Pereira pour instruire les sourds-muets. Pourtant il déclare lui-même, dans la préface d'un de ses livres, qu'il ignorait les travaux de ses devanciers quand il se mit à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, il entreprit avec ardeur et poursuivit avec une infatigable persistance la tâche ardue de trouver une langue qui pût mettre les sourds-muets en communication entre eux et avec les autres hommes : désormais ces déshérités de la parole eurent leur saint Vincent de Paul. L'abbé de l'Epée leur consacra sa vie, son intelligence et son modeste patrimoine. Seul, livré à ses propres forces, il fonda le premier établissement de sourds-muets, sans que jamais le gouvernement lui donnât le moindre appui, même moral. Chose triste à dire : à l'exception du duc de Penthièvre, personne, en France, ne seconda l'illustre fondateur dans son œuvre sublime. Mais ses idées, accueillies chez nous par une coupable indifférence, rencontrèrent à l'étranger de chauds partisans. Comme le dit M. Dufau, l'abbé de l'Epée « reçut de plusieurs cours des témoignages de la vénération que devait inspirer son généreux dévouement. Catherine et Joseph II lui firent des offres brillantes : l'abbé de l'Epée demanda seulement à l'ambassadeur de la czarine, comme preuve de l'estime de sa souveraine, l'envoi d'un jeune sourd-muet de ses Etats, qu'il se chargeait d'instruire. Et il répondit à l'empereur, qui était venu lui-même le visiter pendant son séjour en France : « Je suis déjà vieux. Si Votre Majesté veut du » bien aux sourds-muets, ce n'est pas sur ma » tête déjà courbée vers la tombe qu'il faut le » placer, c'est sur l'œuvre même : il est digne » d'un grand prince de perpétuer ce qui est » utile à l'humanité. » Joseph, pour répondre à ce vœu, lui envoya un ecclésiastique qui, après avoir reçu ses leçons, devint à Vienne le directeur du premier établissement autrichien en faveur des sourds-muets. »

L'abbé de l'Epée était donc réduit à ses propres forces. Son courage fut toujours à la hauteur de la mission qu'il s'était donnée. Il ne se contentait pas d'instruire ces infortunés; il fournissait encore à leur entretien et à leur dépense, vivait comme un père au milieu d'eux, se condamnait aux privations les plus cruelles, se couvrant de vêtements grossiers, manquant de feu pendant l'hiver et se nourrissant d'aliments communs, afin que ses chers élèves eussent toutes les choses nécessaires à la vie. C'est cette inépuisable charité qui a rendu son nom si grand et si populaire. Sa mémoire vivra, non pas parce qu'il a, sinon inventé, au moins développé pour l'instruction des sourds-muets une méthode que d'autres après lui ont perfectionnée, mais parce qu'il l'a appliquée avec une abnégation touchante, obscurément, sans bruit, malgré l'oubli dédaigneux des corps savants et l'indifférence de l'autorité publique. La mort de l'abbé de l'Epée passa presque inaperçue, et ce ne fut que l'année suivante (1790) que l'abbé Fauchet appela l'attention sur lui et sur son œuvre en prononçant son oraison funèbre. Son institution de sourds-muets fut alors adoptée et dotée par l'Assemblée constituante; et elle est devenue un établissement national, qui a servi de modèle à ceux qui ont été fondés depuis en Europe et en Amérique. Deux monuments ont été élevés à la mémoire de cet homme de bien : l'un à Paris, dans l'église Saint-Roch; l'autre sur une des places publiques de Versailles.

L'abbé de l'Epée a publié, de 1757 à 1784, plusieurs ouvrages qui ne sont que des développements successifs de sa méthode. Son *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques* (1774) a été rééditée, en 1784, sous le titre de : *Véritable manière d'instruire les sourds-muets*. Il a laissé inachevé un *Dictionnaire général des signes employés dans la langue des sourds-muets*, que son élève, l'abbé Sicard, a terminé. Il nous semble à peu près certain que l'abbé de l'Epée a mis à profit les essais faits en Espagne et en Angleterre, les travaux de Ponce de Léon, de Pereira, de Bonet, de Conrad Ammon; mais, malgré ces emprunts, sa méthode n'en a pas moins un caractère original. Il était parti de cette proposition, qu'il faut faire entrer par les yeux dans l'esprit des élèves ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles. Pourquoi a-t-il oublié dans ses déductions que toute langue comprend deux parties distinctes, la nomenclature et la syntaxe, et qu'il ne suffit pas de faire pénétrer la première dans la mémoire des élèves, à l'aide du dessin et de l'alphabet manuel; qu'il faut encore créer une grammaire par signes, à l'aide de laquelle on puisse leur faire entendre la langue commune. C'est ce qu'a tenté avec bonheur son digne successeur, l'abbé Sicard. Mais la gloire de l'inventeur n'en est pas amoindrie. Il a dit le mot élémentaire de la science, et les autres n'ont fait qu'ajouter et perfectionner. Dans tous les cas, nul ne l'a dépassé dans cette charité, cette abnégation et ce dévouement qui ont rendu son nom si vénérable et qui l'ont placé au premier rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

L'œuvre de l'abbé de l'Epée était trop belle, il l'accomplissait avec une abnégation trop grande, pour que l'envie n'essayât pas de se mettre en travers d'une carrière aussi sainte. Lui qui avait sacrifié son patrimoine, qui se privait, à l'âge de quatre-vingts ans, de feu et presque de pain, on l'accusa de cupidité. Nous ne ferons pas à la mémoire du vénérable instituteur des sourds-muets l'injure de la défendre. Dans l'affaire Solar, dont on a fait tant de bruit, le généreux abbé s'est trompé, mais il s'est trompé de bonne foi, et la justice s'est un moment trompée avec lui. Que le lecteur en juge. Dans cette circonstance comme toujours, nous plaçons sous ses yeux les pièces du procès. Elles s'écartent singulièrement de la fable inventée par Bouilly et que son drame a rendue populaire. V. ABBÉ DE L'ÉPÉE.

Un malheureux enfant de dix à onze ans fut trouvé, le 1er août 1773, à dix heures du soir, à Cuvilly, près de Péronne en Picardie, étendu par terre dans la rue, sans autre vêtement qu'un méchant sarrau de toile, mourant de faim. Des personnes charitables le recueillent par pitié, s'aperçoivent qu'il est sourd et muet, l'habillent et le nourrissent pendant quelque temps. Une dame du lieu le prend sous sa protection, le recommande à Paris et le fait entrer, par ordre du lieutenant général de police, à l'hôpital de Bicêtre, le 1er septembre 1773.

Un peu plus de deux ans après, en juin 1775, il fut transféré de Bicêtre à l'Hôtel-Dieu. Là, il plut à une des principales religieuses desservantes de l'hôpital, la mère Saint-Antoine, qui le trouva gentil et spirituel; elle devina, ou crut deviner, par les signes qu'il faisait, non-seulement qu'il avait été exposé et perdu de dessein déterminé, mais qu'il était né de parents riches. L'enfant montrait des fleurs et des fruits, donc il y avait des fleurs et des fruits dans le jardin de leur maison, qui ne pouvait manquer d'être un grand jardin. Un jour, l'enfant prend une feuille de papier et s'en fait un masque; la bonne religieuse croit comprendre qu'il a été perdu *par un homme masqué*, etc.

L'abbé de l'Epée étant allé à l'Hôtel-Dieu au mois de janvier 1776, la mère Saint-Antoine lui présenta son petit protégé et communiqua au célèbre instituteur les conjectures auxquelles elle se livrait depuis quelques jours. C'en est assez pour exciter l'intérêt du vénérable abbé, qui n'est plus préoccupé que d'une idée fixe, celle de découvrir d'où vient cet enfant, quel il est en réalité. Son crédit, sa haute réputation, lui en fournissent les moyens. Sur sa demande, le ministre de la guerre écrit à toutes les maréchaussées du royaume, et l'on reçoit une réponse très-catégorique qui annonce que le petit sourd-muet, originaire des Pays-Bas autrichiens, entre Liége et Namur, avait été amené par son frere, âgé de dix-sept ans, jusqu'auprès de Péronne, où ce frère s'en était débarrassé comme d'un fardeau incommode; que ce même frère était venu le réclamer à Cuvilly l'année suivante en avouant qu'il l'avait abandonné volontairement et ajoutant que sa famille avait été inquiétée au sujet de cette disparition. Les renseignements ajoutaient qu'on avait cru devoir renvoyer ce jeune homme, appelé Pinchon, qui paraissait appartenir à des parents misérables et hors d'état de nourrir leurs enfants, en lui disant que le petit sourd-muet était à Paris, bien placé. Dans une lettre déposée au procès, le ministre croyait devoir dire à l'abbé de l'Epée « qu'il paraissait convenable de s'en tenir là. »

Mais voici qu'en même temps de nouveaux renseignements arrivent et apprennent que, vers la fin de 1773, un enfant de dix à onze ans, sourd-muet, fils du comte de Solar, a disparu de Toulouse.

Deux femmes aux oreilles de qui l'histoire du petit sourd-muet était venue, et qui avaient connu à Paris, quelques années auparavant, la famille du comte de Solar, vont voir le protégé de la sœur Saint-Antoine et déclarent reconnaître dans l'enfant trouvé à Cuvilly, le 1er août 1773, le fils Solar.

L'abbé de l'Epée, tout entier à la mission qu'il s'est donnée de réintégrer dans ses droits un enfant qu'il croit en avoir été frustré par le crime, fait part de sa découverte aux ministres Amelot et Montbarrey. Il leur annonce l'intention où il est de conduire le *petit Solar* (car déjà il lui donne ce nom) dans la ville de Clermont en Beauvoisis, où il était né, d'où il était sorti à l'âge de cinq ans pour être conduit à Paris et à Toulouse, et où assurément il devait être reconnu.

Le ministre Amelot, qui avait rendu compte au roi des projets de l'abbé de l'Epée, informa celui-ci « que Sa Majesté approuvait cette démarche, et même qu'elle savait gré à l'abbé de l'Epée des motifs qui l'y déterminaient; qu'elle l'avait chargé, lui ministre, d'écrire à l'intendant de faire donner par son subdélégué à M. de l'Epée toutes les facilités dont il aurait besoin pour les vérifications dont il s'agissait. »

Le ministre de la guerre Montbarrey écrit, de son côté, au chef de la maréchaussée et lui intime l'ordre de protéger la marche de l'instituteur et du pupille.

L'abbé de l'Epée arrive ainsi à Clermont en Beauvoisis, précédé de sa réputation, du respect que lui avaient mérité ses services, des recommandations qu'il avait obtenues des ministres. Le petit sourd-muet est présenté, sous les auspices les plus accrédités, à toute la ville de Clermont, comme le fils du comte de Solar, et on l'y reconnaît pour tel.

Autre présomption. Le petit Solar avait une surdent, et il a été arraché une surdent au petit sourd-muet de l'Hôtel-Dieu.

Plus que jamais persuadé qu'il avait retrouvé le rejeton d'une famille noble, l'abbé de l'Epée présenta son pupille comme comte de Solar dans ses leçons publiques, dans de grandes maisons et au duc de Penthièvre, dont il obtint une pension pour l'enfant. Il fit publier dans le *Journal de Paris* du 15 octobre 1777 un exposé « des preuves démontrant que le jeune sourd-muet, son écolier, est véritablement le fils de feu M. le comte de Solar. » Il fit également exposer et vendre publiquement le portrait gravé de l'enfant, portant au bas, avec l'indication de son âge et de son infirmité, le nom de Joseph, comte de Solar. Il ne manquait plus que la reconnaissance de la sœur même du petit Solar; on l'obtint. Caroline de Solar déclara qu'elle retrouvait son frère dans le petit Joseph.

A Toulouse, à Albi, plusieurs personnes firent des déclarations aussi positives. On le voit, cet ensemble de présomptions, sinon de preuves, était bien fait pour tromper l'abbé de l'Epée. Une circonstance vint encore le confirmer dans sa conviction. On devait se demander, et l'on se demanda en effet, comment un enfant parti de Toulouse s'était tout à coup trouvé transporté et perdu à 200 lieues de là. On fit des recherches. On trouva sur le registre de Charlas, diocèse de Comminges, sous la date du 28 janvier 1774, un acte mortuaire portant pour toute mention : *le comte de Solar;* puis, en marge, ajouté après coup: *enfant âgé d'environ dix à onze ans, muet.* Cette addition, qui ne se trouvait pas d'ailleurs sur le registre déposé à la sénéchaussée de Toulouse, n'était-elle pas un nouvel indice de suppression d'état? L'abbé de l'Epée n'accomplissait donc qu'un devoir strict en poursuivant ses investigations. Elles l'amenèrent à savoir que l'enfant Solar était parti de Toulouse sous la conduite d'un nommé Cazaux, étudiant en droit, dans l'automne de 1773; qu'il avait été mené à Charlas, chez les parents de ce jeune homme, et que le père Cazaux avait signé, comme l'un des témoins, l'acte mortuaire.

Ce fut en conséquence Cazaux qu'on accusa d'avoir enlevé et perdu le petit Solar. Le Châtelet de Paris, près de qui l'affaire fut portée par les soins de l'abbé de l'Epée, tuteur de l'enfant, commença par décréter de prise de corps Cazaux fils, et assigna, pour être ouïs, Cazaux père, le curé de Charlas et deux ou trois autres individus, comme prévenus de complicité de suppression d'état.

Cazaux fils fut amené de Toulouse à Paris par la maréchaussée, dans une charrette découverte et chargé de chaînes. Il fut jeté, en arrivant, dans un cachot, où il resta vingt-deux jours. Il fut ensuite détenu en prison pendant un an. Il parvint enfin à faire entendre sa défense. Elle était bien simple. Il établit et prouva qu'étant clerc à Toulouse chez le procureur de la comtesse de Solar, veuve et sans bien, mais ayant quelques affaires, il avait eu occasion de rendre quelques services à cette dame; qu'allant passer les vacances de 1773 chez son père à Charlas, et devant de là se rendre à Bagnères, il informa de ce voyage Mme de Solar, qui le pria de se charger de son fils, parce qu'on lui avait fait espérer que les eaux de Bagnères le guériraient de sa surdité; qu'il y consentit, et partit de Toulouse publiquement, le 4 septembre 1773, à cinq heures du soir, emmenant l'enfant sur son cheval; qu'il le conduisit à Charlas, puis à Bagnères, où il prit les eaux qui ne le guérirent pas, et le ramena ensuite à Charlas, où cet enfant tomba malade de la petite vérole; que lui, Cazaux, qui ne le quittait pas, prit de lui cette même maladie, dont il fut à toute extrémité; que l'enfant en mourut dans la même chambre où Cazaux était couché; qu'on l'enterra tandis que Cazaux était dans son lit, travaillé d'une fièvre qui allait jusqu'au délire; que personne ne pouvant donner de plus amples détails sur l'enfant, le curé de Charlas s'était contenté de le désigner par ces mots : *le comte de Solar.*

Le curé déclara que, parcourant son registre longtemps après, il trouva que cette désignation était trop brève; elle ne disait en

effet ni si c'était un garçon ni si c'était un homme marié, un jeune homme ou un vieillard, et qu'il a cru pouvoir sans inconvénient faire l'addition qu'il s'était permise sur son registre.

Cazaux fut défendu par tout ce qu'il y avait de plus célèbre au barreau : Elie de Beaumont écrivit un excellent mémoire sur son affaire; Tronçon-Ducoudray prononça plusieurs plaidoyers éloquents, et des consultations signées des noms les plus respectables, tels que Prunget des Boissières, Rouhette, Legouvé, Target, Loyseau, Collet, Hardouin de la Reynerie, Lacretelle, Polverel, Legrand de Laleu, Héron d'Agirone, etc., furent rédigées en sa faveur.

Tout en rendant justice au zèle et à l'humanité de l'abbé de l'Epée, on fit voir qu'il avait suivi une fausse lumière qui l'avait égaré, et qu'en poursuivant une chimère il avait causé un cruel préjudice et des maux réels à une honnête famille qui n'avait rien à se reprocher.

On prouva que l'enfant trouvé près de Péronne, le 1er août 1773, ne pouvait pas être le petit Solar, qui n'était parti de Toulouse que le 4 septembre 1773, et qui était mort à Charlas le 28 janvier 1774.

On établit qu'il n'y aurait pas eu le moindre intérêt à commettre un crime de suppression d'état dans la personne du petit Solar, attendu que son père n'avait pas laissé la moindre fortune; quant à sa mère, elle n'avait que des créanciers, qui avaient fait saisir ses petits meubles et ses nippes après sa mort, « presque sur son cadavre. »

On prouva enfin que le petit sourd-muet de l'abbé de l'Epée était le fils de Joseph-Mathieu Pinchon, dit *Lamothe*, manouvrier au village de Montigny, pays de Liége, à une demi-lieue de Charleroi; qu'il avait été emmené par un de ses frères, nommé Alexandre, plus âgé que lui, lequel l'avait laissé à Cuvilly au milieu du chemin, et que lui-même avait reçu au baptême le nom de Joseph; toutes choses parfaitement conformes aux premières informations.

Le Châtelet, par sa sentence définitive du 28 juin 1781, déchargea Cazaux et les autres accusés de toute accusation, faisant injonction au curé de Charlas d'être plus exact à l'avenir dans la tenue de ses registres de baptême, décès et mariages; mais en même temps, cédant à l'opinion ou plutôt à la prévention publique formée depuis longtemps avec toutes les couleurs de la vraisemblance, il déclara que Joseph était le fils du feu comte de Solar, l'autorisa à en porter le nom et les armes, et ordonna que l'énonciation de sa mort sur le registre de la paroisse de Charlas serait rayée comme fausse. Il est difficile de concevoir une sentence plus singulière et plus en contradiction avec les faits.

Cazaux et Mlle Caroline de Solar interjetèrent appel de cette sentence.

Le procès était encore pendant au parlement de Paris lors de la Révolution. Il fut enfin jugé par le second des tribunaux criminels établis à Paris au mois de mars 1791.

Le jugement définitif et en dernier ressort est du 24 juillet 1792. Il a été précédé d'un long rapport commencé le 5 juin, et qui, avec la lecture des pièces, a duré plusieurs audiences.

Ce rapport, qui ne laisse rien à désirer pour la méthode, la clarté et la force de la discussion, était l'œuvre de Eude, membre du second tribunal criminel de la Seine. Ce magistrat l'a, plus tard, fait imprimer à l'Imprimerie nationale, pour effacer la fausse impression que le drame de l'*Abbé de l'Epée*, du citoyen Bouilly, avait faite sur le public. En voici les motifs :

« Considérant, au fond, qu'il est clairement établi au procès que l'individu sourd et muet, connu sous le nom de Joseph, a été trouvé sur la grande route de Péronne à Paris, au village de Cuvilly en Picardie, le 1er août 1773;

» Qu'à cette époque il fut recueilli par le sieur Le Roux, receveur des aides à Cuvilly, et par la dame son épouse, chez lesquels il est resté jusqu'au 2 septembre suivant;

» Que, le 2 de ce mois, il est entré, par ordre du sieur de Sartine, dans la maison de Bicêtre à Paris, où il a résidé, tant dans cette maison qu'en celle de l'Hôtel-Dieu, plus de vingt mois consécutifs;

» Qu'au contraire Guillaume-Jean-Joseph, aussi sourd et muet, seul fils, né à Clermont en Beauvoisis, du mariage des sieur et dame Solar, le 1er novembre 1762, ayant quitté le séjour de la Granerie, près Albi, a habité la ville de Toulouse avec sa mère et Caroline, sa sœur, jusqu'au commencement de septembre 1773;

» Que, dans les premiers jours de ce mois, sa mère le confia au sieur Cazaux pour le conduire à Charlas, et de là aux eaux de Bagnères, où il a été vu, dans le cours dudit mois, comme à Charlas les mois suivants, et positivement reconnu par les personnes qui l'avaient vu à Toulouse immédiatement auparavant;

» Qu'après le voyage de Bagnères et le retour de cet enfant à Charlas, chez le sieur Cazaux père, dans la maison duquel il a habité assez longtemps, toujours connu sous le nom de Solar, il a été attaqué de la petite vérole, à la fin de l'année 1773, est mort des suites de cette maladie, le 28 janvier suivant, et a été inhumé le lendemain 29, dans le cimetière de la paroisse de Charlas, sous la dénomination seulement de *fils du comte de Solar*, parce qu'aucune des personnes présentes ne connaissait ses noms de baptême;

» Qu'ainsi, ce n'est que par une funeste erreur qu'en élevant des doutes sur la mort de cet enfant on a présumé que l'individu Joseph pouvait être Guillaume, fils des sieur et dame Solar, et que le sieur Cazaux fils a été accusé de l'exposition et suppression d'état de cet enfant, et, par suite de la même erreur, que les premiers juges, en déchargeant le sieur Cazaux d'accusation, ont néanmoins donné à Joseph une qualité que l'évidence des preuves lui refuse;

» Considérant, sur les autres accusations, que, par rapport au sieur Durban, curé de Charlas, on ne voit que des omissions et négligences, sans dessein criminel, dans la rédaction de l'acte mortuaire de Guillaume, fils Solar, et que dès lors il doit être déchargé d'accusation, en lui enjoignant de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages, sépultures, etc. »

Voici maintenant le prononcé du jugement:

« Déclare que l'enfant sourd et muet, mort des suites de la petite vérole, chez Cazaux père, à Charlas, le 28 janvier 1774, et inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse dudit lieu, était véritablement Guillaume-Jean-Joseph, sourd et muet, fils unique de Vincent-Joseph de La Fontaine-Solar, et de Jeanne-Pauline-Antoinette Clignet, son épouse, lequel était né à Clermont, le 1er novembre 1762.

» En conséquence, ordonne qu'énonciation des noms dudit enfant et de ses père et mère, et mention par extrait du présent jugement, seront faites par le greffier du tribunal sur le registre joint au procès, lequel registre sera remis ensuite dans les archives de la paroisse de Charlas, et en outre sur le double registre étant au greffe de la sénéchaussée de Toulouse, par le greffier dépositaire actuel;

» Décharge Caroline Solar de l'accusation contre elle intentée; fait défense à l'individu nommé Joseph de se dire et qualifier fils des sieur et dame Solar, et de prendre les noms et exercer les droits et actions appartenant à cette famille;

» Décharge pareillement Jean-Marc Cazaux et Jean-Baptiste Durban, curé de Charlas, d'accusation; et cependant enjoint audit Durban de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures de sa paroisse. »

Ainsi que nous l'avons dit, nous ne ferons pas à la mémoire de l'abbé de l'Epée l'outrage de la défendre. Il avait adopté le sourd-muet trouvé à Cuvilly; il en avait fait son enfant; il était par conséquent de son devoir, et de son devoir strict, de rechercher par tous les moyens possibles l'identité de cet enfant. Toutes les circonstances se sont réunies pour l'induire en erreur : il s'est trompé, et il s'est trompé de bonne foi. Sans doute, la détention de Cazaux fut un fait déplorable; mais on proclama son innocence. Plût à Dieu que les erreurs judiciaires n'aient jamais eu de plus tragique dénoûment! V. LÉPÉE.

— Bibliogr. Consulter : *Oraison funèbre*, par Claude Fauchet (Paris, 1790); *Eloge historique*, par Etienne-François Bazot (Paris, 1819, 1820, 1821, in-8°); par Bébian (Paris et Bayonne, 1824; couronné par l'Académie des sciences); par Alea, traduit de l'espagnol (Paris et Bayonne, 1824); *Notice biographique*, par Etienne Morel (Paris, 1833); *l'Abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments, etc.*, par Ferdinand Berthier (Paris, 1852, in-8°).

ÉPEICHE s. f. (é-pè-che — de l'anc. allem. *speh*, *speht*, *specht*, pic, épeiche; allemand moderne *specht;* hollandais *spegt;* suédois *hackspich;* danois *spœt;* anglais *wood-pecker*. Toutes ces formes correspondent au latin *picus*, pic. Le sanscrit *pika*, bengalais *pika*, indoustani *pik*, désigne le coucou, qui est, comme le pic, un oiseau de l'ordre des grimpeurs. C'est peut-être là une onomatopée; cependant, il est difficile de ne pas penser à une racine *pik*, avec le sens de piquer, qui se montre clairement dans le grec *pikros*, âpre, amer, le latin *spico*, *spica*, *spina*, etc., l'irlandais *piocaim*, l'armoricain *pika*, piquer, le kymrique *picell*, dard, javelot, l'irlandais *picidh*, pique, le scandinave *piaka*, anglo-saxon *pykan*, anglais *to pick*, allemand *picken*, *spicken*, etc., et aussi le persan *paykan*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance, *paykan*, *pikan*, pic, hoyau, etc. Cette racine, toutefois, n'est qu'une onomatopée. Le pic tire souvent ses noms de cette habitude très-caractéristique qu'il a de frapper et de percer les arbres de son bec robuste, pour atteindre les insectes dont il se nourrit ou pour déposer des provisions dans les trous qu'il pratique). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux du genre pic.

— Rem. Quelques naturalistes, parmi lesquels nous citerons MM. Deschanel et Dupuis, font ce mot du genre masculin. Le *Complément de* l'Académie et M. Littré le font, comme nous, du genre féminin.

— **Encycl.** Les *épeiches* forment, dans le grand genre *pic*, une section ou un groupe assez naturel, caractérisé par un plumage généralement varié de noir, de rouge, de jaune et de blanc, toutes ces couleurs étant disposées par bandes ou par plaques plus ou moins grandes. Leurs mœurs, du reste, offrent la plus grande analogie avec celles des pics.

La *grande épeiche* (*picus major*) a $0^{m},25$ environ de longueur totale; elle a tout le dessus du corps noir, une bande rouge sur la tête, et de chaque côté une raie blanche, aboutissant aux yeux; une sorte de moustache noire sur un fond roux, traversant le bec et venant de chaque côté se terminer au cou; le bec noir et robuste; tout le dessous du corps d'un gris roussâtre, jusqu'au croupion, qui est rouge; les pennes variées de noir et de blanc. La femelle se distingue à l'absence du rouge sur la tête. Cette *épeiche*, qu'on appelle aussi *pic varié*, se trouve dans toute l'Europe; elle fréquente également les montagnes et les plaines; en été, elle se tient surtout dans les bois; mais, en hiver, elle se répand dans les jardins et les vergers. Ses habitudes sont à peu près les mêmes que celles du pic vert; mais son cri est différent; on peut l'exprimer par les syllabes *tre re re re re*, prononcées d'une voix enrouée. Elle se nourrit d'insectes. Elle grimpe sans cesse contre le tronc des arbres, qu'elle frappe, avec son bec, de coups secs et redoublés. Elle habite les trous des tiges et des branches, et c'est là qu'elle niche, quelquefois à 7 ou 8 mètres de hauteur; la femelle y pond jusqu'à six œufs blancs. Elle est très-vive et très-agile dans ses mouvements, mais d'un naturel timide et méfiant, du reste complétement inoffensif. Quand elle est poursuivie ou qu'elle redoute un danger, elle ne s'enfuit pas, mais se tient immobile derrière une grosse branche, l'œil toujours fixé sur l'objet qui l'inquiète; si l'on tourne autour de l'arbre, elle tourne également autour de la branche, avec une agilité et une adresse extraordinaires, de manière à se tenir toujours cachée; c'est ainsi qu'elle échappe au chasseur. On prétend que, pour l'attirer sur un arbre de la forêt, il suffit de frapper sur la crosse du fusil avec une boule de bois creuse. Du reste, il n'y a aucun avantage à la chasser; cet oiseau, grand destructeur d'insectes, comme tous les pics, mérite d'être protégé, et, d'un autre côté, sa chair est coriace et de mauvais goût.

L'*épeiche moyenne* (*picus medius*), appelée aussi *pic mar*, *pic noir*, *pic varié à tête rouge*, ressemble beaucoup à la grande *épeiche*, avec laquelle on l'a très-souvent confondue. Elle s'en distingue par sa taille un peu plus petite; son bec plus court, comprimé et pointu; la tache rouge de la tête d'une teinte moins vive; la gorge blanche et les côtés de la tête gris blanchâtre; les flancs roses et la queue noire. La femelle diffère du mâle par des teintes plus ternes. Ses mœurs sont celles de la précédente. Sa ponte n'est que de quatre œufs d'un blanc lustré.

La *petite épeiche* (*picus minor*) est généralement connue sous le nom d'*épeichette*.

L'*épeiche à dos blanc* ou *leuconote* (*picus leuconotus*) ressemble beaucoup aussi à la *grande épeiche*. Elle s'en distingue surtout par la teinte d'un blanc plus ou moins pur qui prédomine dans les diverses parties de son plumage. Le haut de la tête et l'occiput, d'un rouge vif chez le mâle, sont noirs chez la femelle. Cet oiseau habite surtout le nord de l'Europe; il est commun en Courlande, en Livonie et en Silésie; il s'avance quelquefois jusque dans les provinces septentrionales de l'Allemagne. Il habite les bois de haute futaie, s'avance assez près des habitations et pond dans les trous naturels des arbres quatre ou cinq œufs d'un blanc lustré.

L'*épeiche minule* (*picus pubescens*) habite l'Amérique du Nord. Elle pond six œufs d'un blanc pur dans un trou d'arbre que le mâle et la femelle ont creusé alternativement. Elle fait beaucoup de tort aux arbres fruitiers.

On peut citer encore l'*épeiche chevelue*, répandue dans presque toute l'Amérique du Nord; l'*épeiche des Moluques*, d'un brun noir ondulé de blanc en dessus, blanchâtre en dessous; les *épeiches du Canada* et de la *Caroline*, etc. V. PIC.

ÉPEICHETTE s. f. (é-pè-chè-te — dimin. de *épeiche*). Ornith. Nom vulgaire de la petite épeiche.

— **Encycl.** Ornith. L'*épeichette* ou *petite épeiche* est une des plus petites espèces du genre pic. Sa longueur totale est d'environ $0^{m},15$. Son plumage est noir en dessus, avec des bandes blanches et le sommet de la tête rouge; le dessous est d'un blanc terne. La femelle n'a point de rouge sur la tête, et le blanc de son plumage est nuancé de brun. Cet oiseau est bien plus répandu dans le nord que dans le midi. Il a les habitudes des épeiches et habite, comme elles, dans les trous naturels des arbres, où il pond cinq ou six œufs d'un blanc verdâtre. Il vient souvent pendant l'hiver visiter les vergers, où il grimpe autour du tronc des arbres sans s'élever bien haut sur les branches. Il est moins farouche, moins rusé et plus facile à tirer que les autres épeiches.

ÉPEIGNÉ, ÉE adj. (é-pè-gné; *gn* mll.). Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le jable ou la rainure qui reçoit les douves : *Douve* ÉPEIGNÉE.

ÉPÉIOS. V. ÉPÉUS.

ÉPEIRE s. f. (é-pè-re — du gr. *epi*, sur; *eirô*, je noue). Arachn. Genre d'aranéides, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues sur tout le globe : *L'*ÉPEIRE *diadème*.

— **Encycl.** Les *épeires* sont caractérisées par des yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupant le devant et les côtés du corselet; la lèvre large, arrondie à son extrémité; les mâchoires larges, courtes, arrondies, très-étroites à leur insertion; les crochets des mandibules repliés le long de leur côté interne; les filières extérieures presque coniques, peu saillantes, disposées en rosette; les pattes allongées, surtout la première paire. Ces aranéides sont toutes sédentaires; elles tissent une toile à réseaux réguliers, composée de spirales ou de cercles concentriques, croisées par des rayons droits qui partent d'un centre où l'araignée se tient ordinairement immobile, le corps renversé ou la tête en bas. Les toiles de quelques espèces exotiques sont composées de fils si forts qu'elles arrêtent, dit-on, de petits oiseaux. Celles de notre pays n'arrêtent que de petits et légers insectes. Elles sont suspendues entre les branches d'arbres ou dans les angles des murs, dans une direction le plus souvent verticale, mais quelquefois oblique ou même horizontale. Quelques espèces construisent auprès de leur toile une demeure cintrée de toutes parts ou en forme de tuyau soyeux, ou bien ouverte par le haut et figurant un nid d'oiseau; les parois en sont formées de feuilles réunies entre elles par des fils. Le plus grand nombre file un cocon globuleux et rempli d'une bourre de soie plus épaisse et qui contient un très-grand nombre d'œufs agglutinés entre eux. La ponte a ordinairement lieu vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces disséminées dans toutes les régions du globe. Les mœurs de quelques-unes présentent des détails intéressants.

L'*épeire diadème*, vulgairement *araignée diadème*, est très-commune dans nos jardins. Elle fait sa toile dans les lieux éclairés et même en travers des allées. Le nombre des cercles concentriques s'élève jusqu'à trente, et les points d'attache sont souvent éloignés de 3 mètres. Vers la fin de l'été ou dans l'automne a lieu l'accouplement. Le mâle ne s'approche alors de la femelle qu'avec circonspection, et c'est après bien des hésitations qu'il se décide à accomplir l'acte. Mais souvent il est victime de sa témérité; s'il ne se hâte pas de fuir, la femelle, qui est très-féroce, se jette sur lui et le dévore. Cette araignée ne construit pas de nid et se tient à couvert sous des feuilles qu'elle rapproche et qu'elle rattache avec des fils. Elle pond une centaine d'œufs, d'une belle couleur jaune, enveloppés dans un cocon globuleux, d'un tissu serré, recouvert d'une bourre lâche et jaunâtre. Les œufs des pontes tardives passent l'hiver dans le cocon et n'éclosent qu'au printemps suivant. Les jeunes araignées s'écartent alors en formant des fils très-minces et sans force, dont l'ensemble constitue une toile irrégulière qu'elles fixent aux pétioles des feuilles voisines. Dans les premiers temps, les mâles sont semblables aux femelles; mais, en grandissant, ils s'en distinguent par leur corselet plus allongé et leur abdomen plus grêle et plus étroit.

L'*épeire affamée* tisse, d'après Sloane, une toile de soie jaune si forte et si visqueuse qu'elle arrête les oiseaux et embarrasse même l'homme qui s'y trouve engagé.

L'*épeire à pieds plumeux* habite les bois de la Nouvelle-Calédonie; c'est un mets très-recherché par les naturels, qui mangent cette araignée après l'avoir fait griller.

L'*épeire à bandes* est très-commune dans le midi de la France; elle vit au bord des ruisseaux. Son corselet est couvert d'un duvet soyeux argenté; son abdomen, d'un beau jaune, est entrecoupé par intervalles de lignes transverses noires ou brunes, arquées et un peu ondées. Elle tisse une toile verticale peu régulière, au centre de laquelle elle se tient. Son cocon, ovoïde tronqué, long d'environ $0^{m},03$, ressemble à un petit ballon de couleur grise, avec des soies noires longitudinales; l'extrémité tronquée est fermée par un opercule plat et soyeux; l'intérieur offre un duvet très-fin, qui enveloppe les œufs. Quelques espèces exotiques présentent des formes assez étranges; telles sont l'*épeire de Diard*, dont l'abdomen est plus large que long, et l'*épeire à épines bleues*, chez laquelle cet organe affecte la forme d'un trapèze.

ÉPEIRIDE adj. (é-pè-ri-de — rad. *épeire*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre épeire.

— s. f. pl. Famille d'aranéides ayant pour type le genre épeire.

ÉPELANT (é-pe-lan) part. prés. du v. Epeler :

En *épelant* le doux nom de patrie,
Je tressaillais d'horreur pour l'étranger.

BÉRANGER.

ÉPELÉ, ÉE (é-pe-lé) part. passé du v. Epeler : *Un mot* ÉPELÉ. *Une phrase* ÉPELÉE. *Mes pauvres lettres ne sont pas supportables, quand elles sont ânonnées ou* ÉPELÉES. (Mme de Sév.)

ÉPELER v. a. ou tr. (é-pe-lé — Ménage tire ce mot du latin *appellare*, « parce que les enfants, dit-il, nomment toutes les lettres

en épelant, d'où vient que quelques-uns disent encore aujourd'hui *appeler* pour *épeler*, et c'est ainsi qu'on parle à Blois, à Chartres, à Orléans, à Châteaudun. » *Appellare litteras* se trouve dans le *Brutus* de Cicéron : *Nam de sono vocis, suavitate* appellandarum litterarum, *quoniam filium cognovisti, noli expectare quid dicam;* et *appellatio litterarum* dans Quintilien : *Laudatur in Catulo suavis* appellatio litterarum. M. Littré n'adopte point cette étymologie, et prétend que le latin *appellare* n'a rien à faire ici. Il se fonde sur ce que les vieux textes ne nous donnent jamais que la forme *espeler*. Suivant lui, ce mot dérive du germanique : gothique *spillôn*, ancien haut allemand *spellôn*, raconter, anglais *to spell*. Du sens général d'expliquer, *espeler* aurait passé au sens particulier de nommer les lettres. Bien avant M. Littré, Bochart avait déjà indiqué cette étymologie; il dérivait *épeler* de l'allemand *spell* ou du flamand *spellen*, qu'il disait signifier la même chose, et qu'il rapportait à *spell*, *spelle*, parabole, récit, de l'ancien allemand *bispilla*, mot dont la signification est identique.— Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'épelle, ils épellent, tu épelleras*). Décomposer lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot : ÉPELER *un mot. L'enfant que l'on veut faire* ÉPELER *pour la première fois est en admiration devant celui qui sait lire.* (E. de Gir.)

— Par exagér. Lire lentement et avec difficulté : *Sa cuisinière lui* ÉPÈLE *son journal.*

Le vieux prêtre se courbe, et, n'y voyant qu'à peine,
A ce jour ténébreux *épelle* un livre obscur.
V. HUGO.

. . . . A quoi sert d'*épeler*
Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler?
J. AUTRAN.

— Fig. Commencer à peine à comprendre; acquérir les premières notions de : *Nous ne savons pas encore* ÉPELER *l'alphabet de la nature; comment pourrions-nous en assembler les pensées?* (B. de St-P.) *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques où la mort enseigne à* ÉPELER *la vie.* (Descuret.) *Sans ma mère, je n'aurais rien su* ÉPELER *de la création que j'avais sous les yeux.* (Lamart.) *La civilisation en est encore à* ÉPELER *la première syllabe de son nom.* (E. de Gir.)

— Absol. : *Commencer à* ÉPELER. *François Xavier, obligé de se servir d'un truchement, ne fit pas d'abord de grands progrès : « Je n'entends point ce peuple, dit-il dans ses lettres, et il ne m'entend point; nous* ÉPELONS *comme des enfants.* » (Volt.)

ÉPELETTE s. f. (é-pe-lè-te). Techn. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

ÉPELLATION s. f. (é-pè-la-si-on — rad. *épeler*). Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise* ÉPELLATION. *Méthode avec* ÉPELLATION. *Méthode sans* ÉPELLATION.

— **Encycl.** Le plus difficile de tous les arts, c'est la lecture, et Duclos a dit avec beaucoup de justesse : « Quiconque sait lire sait l'art le plus difficile, s'il l'a appris par la méthode vulgaire. » En effet, il existe dans notre langue une contradiction choquante entre la manière d'écrire et la manière de prononcer. Le même son y est représenté sous une foule de formes orthographiques différentes, comme la voix *a* dans les mots : Alman*ach*, M*ay*deleine, b*ah!* douairière, b*ap*tême, indemnité, f*em*me, *ha*bit, tab*ac*, sol*en*nel, prodig*ua*, anan*as*, bé*at*, *hen*nir, l*acs*, p*aon*ne; le son *an* dans les mots : Ca*en*, c*amp*, b*am*bou, inst*ant*, b*anc*, r*ang*, tiser*and*, p*aon*, *en*ivrer, J*ean*, *em*blème, ex*em*pter, print*emps*, différ*end*, différ*ent*, appré*hen*der, har*eng*, cinq*uan*te, éloq*uent*, etc., etc.

De là les immenses difficultés qu'offre la lecture. On comprend, en effet, que s'il n'y avait qu'un seul signe, un caractère unique pour peindre un même son, une même articulation, l'étude de la lecture se bornerait tout simplement à la connaissance des voyelles et des consonnes, c'est-à-dire à un travail de quelques jours.

La méthode sans *épellation* consiste à ne point décomposer les voyelles doubles suivantes : *au, eau; ai, ei; eu, œu*, etc., etc., et à enseigner que cela se prononce *o*, *è*, *e*. Par exemple, trouve-t-on cette phrase dans une méthode de lecture : *Il fait beau temps*, l'élève devra répéter d'une manière logique, comme ceci, par exemple : *i, le, il — f, è, fait — b, o, beau — t, an, temps*. On comprend l'avantage que cette méthode a sur l'ancienne, avec laquelle l'élève aurait dû dire : *bé, é, a, u bo — te, e, èm, pé, èss — temps*. Cette méthode illogique nous rappelle une anecdote. Dans un couvent, il était expressément défendu de prononcer le mot *diable;* quand on rencontrait ce satané mot dans une lecture, on l'épelait ainsi : ***dé, i, a, bé, èl, e — esprit malin.***

ÉPENCHYME s. m. (é-pan-chi-me — du gr. *epi*, sur; *en*, dans; *chumos*, suc). Bot. Tissu des algues dans lequel prédominent les cellules qui renferment des matières amylacées.

ÉPENDYME s. m. (é-pan-di-me — du gr. *epi*, sur; *enduma*, vêtement). Anat. Nom sous lequel on désigne la membrane excessivement mince qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal rudimentaire de la moelle, membrane formée d'une substance amorphe parcourue par des fibres rudimentaires.

ÉPENDYTE s. m. (é-pan-di-te — du gr. *epi*, sur; *endutos*, qui couvre). Antiq. Vêtement de dessous en usage chez les premiers chrétiens.

ÉPÉNÈTE (saint), disciple de Jésus-Christ. V. ÉPAINÈTE.

ÉPÉNOS s. m. (é-pé-noss — gr. *epainos*, éloge). Littér. gr. Poésie lyrique composée en l'honneur des particuliers, et dans laquelle on relevait les vertus des héros qui en étaient l'objet.

ÉPENTHÈSE s. f. (é-pan-tè-ze — gr. *epenthesis;* de *epi*, sur; *en*, dans; *thesis*, action de placer). Gramm. Insertion, intercalation d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *On observe dans le zend l'emploi de ces sortes de flexions appelées par les grammairiens* ÉPENTHÈSES *ou intercalations.* (A. Maury.)

— **Antonymes.** Paragoge, prosthèse, tmèse. — Syncope.

— **Encycl.** Les Latins, plus que les autres peuples, doublaient, surtout en poésie, certaines lettres dans un petit nombre de mots. L'*épenthèse* consiste, en effet, dans l'addition ou la réduplication d'une lettre au milieu d'un mot, réduplication dont l'effet est de rendre longue la syllabe qui précède. C'est ainsi que, dans ce vers célèbre :

Tantum relligio potuit suadere malorum,

Lucrèce a fait longue, par *épenthèse*, la première syllabe du mot *religio*, qui, dans le langage ordinaire, est toujours brève et qui s'écrit avec un seul *l*.

L'*épenthèse* diffère de la métathèse, laquelle ne se dit guère que d'une mutation ou transposition de lettre, comme *Evandre* pour *Evander*. Quelques grammairiens considèrent l'*épenthèse* comme une espèce de figure.

ÉPENTHÉTIQUE adj. (é-pan-té-ti-ke — rad. *épenthèse*). Gramm. Qui a rapport à l'épenthèse : *Intercalation* ÉPENTHÉTIQUE.

ÉPÉOCHÉ, l'un des devs ou génies malfaisants de la religion parsi, et le rival de Tachter, génie de l'eau, qui, avec l'aide d'Ormuzd, le vainquit sur le lac sacré de Foorokech.

ÉPÉOLE s. m. (é-pé-o-le — du gr. *epi*, sur; *aiolos*, bigarré). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des nomades, comprenant deux espèces qui vivent aux environs de Paris.

ÉPERDRE v. a. ou tr. (é-pèr-dre — rad. *perdre*). Troubler, égarer. ‖ N'est plus usité qu'au participe passé.

ÉPERDU, UE (é-pèr-du) part. passé du v. inus. Eperdre. Troublé, égaré par quelque passion violente : ÉPERDU *de crainte.* ÉPERDU *de douleur.* ÉPERDU *d'amour. Zadig sortait d'auprès d'elle, égaré,* ÉPERDU, *le cœur chargé d'un fardeau qu'il ne pouvait plus porter.* (Volt.) *Ganteaume se rapprocha du golfe de Lyon, et, ayant aperçu de nouveau l'escadre anglaise, il rentra* ÉPERDU *dans Toulon.* (Thiers.)

Dès que je prends la plume, Apollon, *éperdu*,
Semble me dire : Arrête, insensé, que fais-tu?
BOILEAU.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue,
Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue.*
RACINE.

— **Antonymes.** Calme, froid, impassible, paisible, placide, rassis, réfléchi, tranquille.

ÉPERDUMENT adv. (é-pèr-du-man — rad. *éperdu*). D'une manière éperdue, avec une passion aveugle : *Le progrès, après avoir émancipé l'esclave, après avoir émancipé le serf, travaille encore* ÉPERDUMENT *à émanciper le prolétaire.* (E. Pelletan.) *Sous le règne de la Convention, on s'enfonça* ÉPERDUMENT *dans sa destinée.* (Cormen.)

ÉPERIÈS ou **PRESSOVA**, ville d'Autriche, en Hongrie, ch.-l. du comitat de Saros, à 228 kilom. N.-E. de Bude, sur la rive gauche de la Tartza; 8,900 hab., dont la plus grande partie est catholique. Evêché grec catholique, suffragant de Gran. Cour d'appel, tribunal de commerce. Fabrication active de toiles, de draps, de tissus de laine, de poterie de grès; grand commerce de céréales, de toiles, de vins, d'eau-de-vie, et de bestiaux. On y remarque plusieurs églises, un temple protestant, une synagogue, un collége protestant, qui compte près de 500 élèves et possède une bibliothèque de 14,000 volumes; une école normale et un couvent de franciscains. Ses plus beaux édifices publics sont l'église Saint-Nicolas, la salle du Comitat, l'hôtel du Chapitre et le théâtre.

Eperiès, fondée, dit-on, vers le milieu du XIIe siècle, par une colonie allemande, fut élevée, en 1347, au rang de ville libre royale par Louis Ier. Plus tard, elle fut fortifiée et reçut de nombreux priviléges. La guerre, la peste et d'autres calamités l'ont dévastée dans le cours des temps. En 1687, le général Caraffa établit à Eperiès, sur la place principale, un échafaud permanent, sur lequel, en un seul jour (9 mai), trente des notables de la ville furent décapités.

ÉPERLAN s. m. (é-pèr-lan — poisson ainsi appelé de sa couleur, semblable à celle d'une perle, dit Rondelet au chapitre XVIII des *Poissons de rivière*. Nicot indique la même étymologie. Mais M. Littré fait dériver ce mot, avec plus de raison, de l'allemand *spierling*, éperlan. Il est possible que l'allemand *spierling* soit allié à la racine sanscrite *spar*, vivre, respirer, qui semble procéder de la notion générale de mouvement et se retrouve dans le grec *spairô*, *aspairô*, je tremble, je palpite, je m'agite, je me débats; le latin *spiro*, je respire, le lithuanien *spirti*, mer, *speray*, rapidement, l'irlandais *sparnaim*, *spairnim*, lutter, faire effort, *speir*, *spir*, jambe, jarret. Le sanscrit *sphar*, *sphul*, *sphal*, se mouvoir, trembler, vaciller, est sans doute aussi allié à cette racine, qui a fourni à divers êtres animés un certain nombre de dénominations dans les langues indo-européennes. Cependant, Chevallet croit que l'allemand *spierling* est un diminutif, signifiant petit trait, flèche. Ce nom aurait été donné à ce poisson parce qu'il est à la fois très-long et très-mince, et il se rapporterait à l'ancien allemand *sperilin*, petit trait, diminutif de *sper*, trait, javelot, pique, anglo-saxon *spere*, scandinave *spari*, *spior*, danois *spar*, suédois *sparr*, anglais *speare*, le même probablement que le latin *sparus*, *sparum*, lance. Ajoutons que l'analogie du persan *sipari*, espèce de flèche, indiquerait pour ces divers noms du trait une origine aryenne primitive et qui se trouve peut-être dans la racine védique *spar*, proprement combattre, puis protéger. La lance, en effet, que ces formes auraient désignée primitivement, peut être considérée comme une arme défensive aussi bien qu'offensive. Comparez, de plus, le persan *sipar*, *ispar*, bouclier). Ichthyol. Genre de poisson, de la famille des saumons, dont la chair est très-délicate : *Des* ÉPERLANS *frits. Une brochette d'*ÉPERLANS. *L'*EPERLAN *est le becfigue des eaux.* (Brill.-Sav.) *L'*ÉPERLAN *se tient dans la mer et à l'embouchure des grands fleuves.* (C. d'Orbigny.) ‖ *Eperlan de Seine*, Nom vulgaire d'un poisson du genre able. ‖ *Eperlan de mer*, Variété d'éperlan qui ne remonte pas les cours d'eau, et que l'on trouve près des côtes des terres magellaniques. ‖ *Eperlan franc*, Petit poisson que l'on pêche à l'embouchure de la Loire. ‖ *Eperlan bâtard*, Nom vulgaire de plusieurs petits poissons d'eau douce.

— **Encycl.** Ce genre, dont le nom scientifique est *osmerus*, est très-voisin des saumons, auquel on le réunissait autrefois. Il s'en distingue néanmoins par les caractères suivants : deux rangées de dents écartées à chaque palatin; la membrane des ouïes à huit rayons seulement; les nageoires ventrales répondant au bord antérieur de la première dorsale; le corps dépourvu de taches. Les *éperlans* ressemblent aux saumons, non-seulement par l'organisation, mais encore par leur agilité et leurs évolutions rapides et onduleuses. Quelques auteurs les ont réunis aux clupes; il est facile de les en distinguer par leurs mâchoires armées de fortes dents, l'inférieure étant recourbée et proéminente; par leur première dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde petite et adipeuse, c'est-à-dire formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Les *éperlans* sont de petits poissons de mer qui remontent les fleuves, sans néanmoins s'éloigner beaucoup des côtes. La France en possède une espèce bien connue, l'*éperlan* commun; la longueur de ce poisson varie de $0^m,10$ à $0^m,25$. Il a une forme élégante, allongée, comprimée latéralement, avec le dos presque droit, le museau aminci et la queue très-fourchue. Sa couleur est d'un vert clair, quelquefois plus foncé ou bleuâtre et pointillé de noir en dessus, d'un blanc d'argent sur les flancs et en dessous. La couche argentée pouvant se détacher très-facilement, les écailles deviennent alors transparentes; elles sont très-minces et forment comme des losanges sur la peau, qui présente les nuances les plus variées.

« Aux bouches des rivières qui tombent dans l'Océan, comme à Rouen et à Anvers, on trouve souvent l'*esperlan*, ainsi nommé pour sa belle et nette blancheur, semblable à celle de la perle. Il a une autre belle marque, c'est qu'il sent la violette. »

A ces quelques mots, par lesquels Rondelet a finement esquissé ce poisson, nous joindrons l'élégante description qu'en a donnée A. Guichenot.

« L'*éperlan* brille de couleurs très-agréables; son dos et ses nageoires présentent un beau gris; ses côtes et sa partie inférieure sont argentées; ces deux nuances, dont l'une très-douce et l'autre très-éclatante, se marient avec grâce, et sont relevées par des reflets verts, bleus et rouges, qui, se mêlant ou se succédant avec vitesse, produisent une suite très-variée de teintes chatoyantes. Ses écailles et autres téguments sont si diaphanes qu'on peut distinguer dans la tête le cerveau, et dans le corps les vertèbres et les côtes. Cette transparence, ces reflets fugitifs, ces nuances irisées, ces teintes argentines, ont fait comparer l'éclat de sa parure à celui des perles les plus fines. » Quant à l'odeur de violette qu'on attribue à l'*éperlan*, on ne l'observe que dans quelques circonstances; en général, l'*éperlan* exhale une odeur forte, qui devient même désagréable, presque insupportable, à l'époque du frai.

Ce poisson habite la mer, aux embouchures des cours d'eau; il se nourrit de vers et de petits mollusques. Au printemps, il remonte les fleuves et les rivières, mais jamais au delà du point ou la marée cesse de se faire sentir. Il y arrive en troupes nombreuses et y fait un séjour assez prolongé. Aux mois de mars et d'avril, il va frayer dans les eaux saumâtres; jusqu'à ce jour on n'a pas étudié son développement. L'*éperlan* multiplie beaucoup; on en fait des pêches très-fructueuses, surtout dans la partie inférieure du cours de la Seine. On le pêche à la nasse et aux grands filets; quelquefois on pratique des bâtardeaux pour détourner les petits ruisseaux, qu'il suit volontiers et où on le prend aisément. On en apporte des quantités considérables à Paris, ainsi que sur les marchés d'Angleterre, de Suède et d'Allemagne. On ne vide pas ce poisson, et on peut le manger tout entier sans être incommodé par les arêtes. Sa chair est tendre, délicate, exquise au goût et très-estimée; peu nourrissante, mais facile à digérer, elle convient à tous les âges et à tous les tempéraments. On préfère, en général, les *éperlans* pêchés en automne ou en hiver.

On donne le nom d'*éperlan de Seine* à une espèce d'able (*cyprinus bipunctatus*), et celui d'*éperlan bâtard* aux jeunes brêmes et à quelques petites espèces de poissons blancs.

ÉPERLECQUES, village et commune de France (Pas-de-Calais), canton d'Ardres, arrondissem. et à 10 kilom. de Saint-Omer, près de la Liette; 1,950 hab. Cerises renommées. Ce village éveille des souvenirs historiques intéressants. L'étymologie de son nom paraît appartenir à ce dialecte de la langue tudesque qui s'est perpétué jusqu'à nous dans le flamand, et se composer de deux mots : *sper*, étendue, *leck*, cavité, vallon. Eperlecques, en latin *Sperleca*, *Sperliacum*, signifierait donc spacieux vallon. Cette étymologie en indique la situation topographique.

Eperlecques constituait, au moyen âge, une position importante : à l'entrée du vallon, il était défendu par la puissante forteresse dont nous décrirons plus loin les ruines. Suivant quelques historiens, le château d'Eperlecques remonterait à l'époque gallo-romaine; il aurait fait partie d'un cordon de forteresses qui, commençant par le château d'Arques et se continuant par ceux de Sithiu, d'Eperlecques, de Ruminghen, de Tournehem et de la Montoire, auraient été destinées à défendre contre les barbares le passage du golfe Ithius. Mais, en dépit de quelques voies romaines récemment découvertes dans les environs, cette origine ambitieuse ne repose que sur une tradition quasi légendaire, et ce n'est qu'au moyen âge qu'apparaît d'une manière positive le château d'Eperlecques.

Vers le IXe siècle, Eperlecques appartenait à Gérard, qui en fit donation à l'abbaye voisine de Saint-Winoc. Au XIe siècle, le domaine était en la possession des comtes de Boulogne. Lors des invasions normandes, antérieures à cette dernière date, Eperlecques ne fut, dit-on, pas épargné, et le vieil historien Malbrancq compte son château au nombre des forteresses détruites par les barbares; mais rien n'appuie cette assertion d'une manière authentique.

Par suite du traité de Péronne (1198), Eperlecques, qui jusque-là relevait des comtes de Flandre, entra dans le comté d'Artois. Depuis Robert II jusqu'à Philippe le Bon, onzième comte d'Artois, la seigneurie d'Eperlecques fut dans la même main que le château de Saint-Omer. En juillet 1380, lors de son débarquement dans le Boulonnais, le duc de Buckingham, protégé par un certain seigneur de Beauloo, fils d'un ancien bailli de Saint-Omer, logea à Eperlecques avec son armée; « puis, dit Froissart, le lendemain, à six heures du matin, les Anglais partirent d'Eperlecques et marchèrent en ordre de bataille vers Saint-Omer. » En 1436, après la levée du siége de Calais, le duc de Glocester ravagea tout le pays sans aucune opposition, si ce n'est vers Eperlecques et Tournehem. Philippe le Bon vendit ce domaine à Antoine de Croy, comte de Porcien (1453). Ce dernier ayant quitté plus tard le parti du duc de Bourgogne, tous ses biens, et notamment la terre d'Eperlecques, furent confisqués en 1475 au profit du duc; mais, dès le mois de décembre de la même année, Philippe de Porcien de Croy, fils d'Antoine, était réintégré dans ses possessions. Il est vrai que, cinq ans plus tard, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, sa femme, petite-fille de Philippe le Bon, retirèrent de nouveau le domaine d'Eperlecques à Philippe de Croy pour le donner à la dame d'Humbercourt. Ce mariage de l'héritière de Bourgogne sépara, en outre, de fait l'Artois de la France, avec laquelle on sait que Maximilien fut presque constamment en guerre. En 1487, le château d'Eperlecques fut pris par les Français. Deux ans après, il fut repris par les Bourguignons. La famille de Croy en rentra en possession en 1519, mais elle le céda, en 1521, au seigneur d'Humbercourt, à la prière de Charles-Quint. Il finit enfin, après diverses vicissitudes, tantôt dans les mains des de Croy, tantôt dans celles des d'Humbercourt, par passer dans celles des d'Egmont, qui possédèrent Eperlecques et en furent seigneurs jusqu'à la Révolution. Pendant cette longue période, Eperlecques eut plus d'une fois à souffrir de la guerre, notamment en 1597, où les Français le ravagèrent par surprise. En 1638, pendant le siége de Saint-Omer, l'occupation du château d'Eperlecques fut jugée inutile : assiégé vigoureusement par le maréchal de Châtillon, il se rendit à composition; mais les

Espagnols, après la levée du siége de Saint-Omer, s'en rendirent maîtres de nouveau sans difficulté. L'année suivante, le maréchal de La Meilleraye recommença l'attaque; cette fois, le fort fut pris et rasé en partie, ainsi que le château, et le commandant, qui avait refusé de se rendre, fut pendu au haut du donjon.

Le château d'Eperlecques, ancien chef-lieu de la châtellenie, n'offre plus aujourd'hui que quelques ruines. En 1789, on le voyait encore entouré de deux larges fossés, qu'il fallait franchir sur des ponts-levis. Il était construit de briques et de pierres blanches, et couvert de tuiles. Au rez-de-chaussée, on remarquait trois grandes salles et des cabinets voûtés; au-dessous, les caves; au-dessus, les étages, surmontés de greniers. On y voyait aussi un fournil, ainsi qu'un puits sur la terrasse, entourée de murs à droite, avec une tourelle à son angle nord. Cette tourelle était flanquée de bastions et de murailles de force. Lors de la Révolution, tous ces bâtiments tombaient déjà de vétusté. Vendus en 1794 comme propriété nationale, à la suite de l'émigration du comte d'Egmont, dernier seigneur d'Eperlecques, les restes du château furent démolis presque entièrement, sauf la terrasse. Aujourd'hui, avec les débris, on achève de combler les fossés, et dans quelques années il n'en restera plus de vestiges. La démolition a amené la découverte de nombreuses médailles romaines et du moyen âge, quelques-unes même de Charles IX, de Henri IV et de Louis XIII.

L'église d'Eperlecques, elle aussi, mérite de fixer l'attention. La tour en est remarquable, le portail entouré de nervures d'un bel effet. L'architecture gothique y domine. Cette église paraît être du XIVe ou du XVe siècle. Le vaisseau n'est pas de la même époque, mais de 1563 environ, et le chœur a été bâti en 1768. La galerie qui couronne l'édifice, ornée, à sa base, d'une guirlande de feuillages délicatement sculptée, et à sa partie supérieure de têtes en bas-reliefs, vues de profil, quelques-unes coiffées de casques, a pu échapper à la destruction en 1793. L'église d'Eperlecques, un curieux reste de l'architecture du moyen âge, a subi depuis d'intelligentes restaurations.

M. Louis Delozière, facteur de la poste aux lettres, c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même, modeste travailleur auquel il est bon de rendre justice, a publié sur Eperlecques, sa seigneurie et son église, une monographie savante, qu'a récompensé, en 1854, la Société des antiquaires de Saint-Omer (Dunkerque, 1861, in-8°).

ÉPERLÈQUE s. m. (é-pèr-lè-ke). Arboric. Nom d'une variété d'orme.

ÉPERNAUX s. m. pl. (é-pèr-nô). Agric. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERNAY, en latin *Sparnacum*, proprement *lieu abondant en épines*, *épinaie*, du celtique *spernee*, qui signifie lui-même épinaie, ville de France (Marne), chef-lieu d'arrond., à 33 kilom. N.-O. de Châlons-sur-Marne, à 142 kilom. N.-E. de Paris par le chemin de fer de Strasbourg, sur la Marne; pop. aggl. 11,358 hab. — pop. tot. 1,1704 hab. Tribunaux de première instance et de commerce, collége communal, bibliothèque, chambre d'agriculture, comice agricole, cercle du commerce. Epernay est le centre du commerce des vins de Champagne. L'arrondissement fournit des vins de première qualité, qui se récoltent sur des coteaux très-célèbres dont les noms se trouvent ci-dessous, et dont la réputation, comme vins non mousseux, était établie dès le moyen âge.

Flodoard rapporte que Pardulle, évêque de Laon, dans une lettre adressée à Hincmar vers 880, recommande à l'illustre prélat les vins d'Epernay comme les meilleurs pour la santé. Le canton d'Epernay possède près de 1,200 hectares de vigne, dont plus de 800 produisent des vins blancs. La côte, rapide en plusieurs endroits, se compose généralement d'un calcaire argileux, souvent mêlé de pierres et ayant la craie pour sous-sol. Son orientation regarde le sud-est. Les vignes les plus estimées dans le vignoble d'Epernay proprement dit sont le *Closet* et les *Pateleines*. Presque toutes ces vignes sont peuplées de cépages rouges.

Epernay se trouve sur un terrain admirablement favorisé pour l'établissement des caves; celles-ci sont creusées dans des bancs de craie; elles sont vastes et tout à fait propres à la conservation et à l'amélioration des vins. On cite celles de M. Moët, les plus étendues, qui sont aussi solides que si elles étaient soutenues par des voûtes de pierre, et forment une espèce de labyrinthe dans lequel un guide est nécessaire. Les voyageurs ne manquent jamais de les visiter et d'y admirer surtout la tapisserie qui se compose de bouteilles artistement rangées le long de la muraille, jusqu'à une hauteur de six pieds.

Les principaux crus de l'arrondissement d'Epernay sont : Mareuil-sur-Aï, Vertus, Mouzy, Damery, Chouilly, Dizy, Ablais, Pierry, Grauves, Vinay, Mesnil-Cramant, Avize et Hautvillers.

Le vignoble de Cumières, à 3 kilomètres d'Epernay, est placé sur les coteaux dits de la *Rivière de Marne*, et touche aux cantons les plus célèbres pour leurs vins blancs; il n'a pourtant de réputation que pour ses vins rouges, qui sont plus fins et plus délicats que ceux de Reims, mais auxquels on reproche de posséder moins de corps et de spiritueux; ils sont si précoces que, lorsqu'ils proviennent d'une année chaude, ils parviennent à leur maturité dès la première année; en revanche, ils se conservent rarement au delà de trois à quatre ans.

Les meilleurs crus sont : Côte à bras, les Barillets, etc.

La pièce de vin, à Cumières, se paye en moyenne de 55 à 60 fr.

Nous citerons aussi Aï, dont les vins blancs, assez doux, fins et délicats, sont plus légers que ceux de Sillery.

« Quand les poëtes veulent chanter le champagne, c'est presque toujours le petillant aï qu'ils célèbrent dans leurs vers. Aï! nom glorieux qui assure l'immortalité à la petite ville qui le porte, le temps a soufflé sur de puissants empires, sur de vastes et opulentes cités, qui ont disparu de la surface du globe sans laisser trace de leur passage, tandis que tu vivras toujours dans la mémoire des gourmets reconnaissants. Nous savons que François Ier, Charles-Quint, Henri VIII, Léon X possédaient des vignes à Aï; nous connaissons la prédilection de Henri IV pour ce vin, qu'il proclamait le meilleur de tous; on dit aussi que Louis XIV, qui se connaissait en bonnes choses, le préférait à beaucoup d'autres; mais rien ne semble prouver que le vin d'Aï que buvaient ces princes fût mousseux. Je suis même très-disposé à croire qu'il était parfaitement non mousseux et tranquille, et cela par la simple raison que voici : c'est que s'il eût été autrement, l'histoire en aurait sans doute fait mention. On sait, au surplus, que dans les bonnes années, les vins d'Aï non mousseux ont un bouquet et un parfum dont l'exquise délicatesse justifie suffisamment la haute préférence dont ils étaient l'objet. » (Sutaine, *Essai sur l'histoire des vins de la Champagne.*)

Lorsque les raisins du vignoble d'Aï ont acquis leur parfaite maturité, les vins qu'ils produisent conservent pendant de longues années la douceur qui leur est naturelle, sans aucune addition de parties sucrées. On distingue à Aï les vignes nommées *Charmont-ânier*, les *Blancs-Fossés*, les *Doualles*, etc.

Le vignoble d'Aï s'étend entre Dizy et Mareuil; il comprend près de 300 hectares de bonne qualité. La chaîne de montagnes plantées de vignes se découpe, en plusieurs endroits, en conques ou vallons, formés par de petits rameaux qui se croisent en sens divers et déterminent autant d'expositions variées, parmi lesquelles celle du sud domine. Les deux cépages les plus cultivés sont le plant doré et le plant vert doré; on compte aussi un dixième de plant gris.

La pièce d'aï, bon choix, se paye de 180 à 200 fr. Les vignes y valent jusqu'à 15,000 fr. l'arpent de 43 ares.

Epernay possède des fabriques de bouchons, de tonnellerie, des ateliers de réparation de machines du chemin de fer de l'Est, des tanneries, des imprimeries, etc. La situation de la ville est très-agréable. Epernay est entouré de boulevards. On y voit bien encore des maisons mal bâties et des rues mal pavées, mais chaque jour la ville s'embellit; on y trouve aujourd'hui des habitations magnifiques, des rues larges, de jolies promenades et des places régulières, notamment la place de l'Eglise, décorée d'une belle fontaine avec une statue de bronze. La prospérité croissante d'Epernay est due surtout à l'extension que prend de jour en jour le commerce des vins de Champagne dont elle est le centre.

Epernay ne possède que des édifices modernes. Le plus important est l'église paroissiale, dont la façade est décorée d'un portique d'ordre dorique. Elle a été construite dans ces derniers temps, en remplacement d'une église gothique dont elle a conservé à l'extérieur une entrée latérale de la Renaissance, d'une riche et élégante architecture, et à l'intérieur des vitraux anciens très-estimés des connaisseurs. L'un de ces vitraux représente *Noé foulant le vin.*

La façade du palais de justice, précédée d'un large perron, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. « Elle comprend, dit M. Joanne, un corps de logis central et deux pavillons extrêmes, que relient deux ailes de bâtiments légèrement en retraite. Le premier étage est décoré d'une ordonnance de colonnes et de pilastres du style corinthien. L'ensemble offre un aspect assez grandiose. » Nous nous bornerons à signaler : la bibliothèque publique (13,000 volumes); le collége; le théâtre; la sous-préfecture; l'hospice; la chapelle Saint-Laurent, le monument le plus ancien de la ville; les restes d'une habitation du XVIe siècle, élevée par Louise de Savoie; deux tours qui ont fait partie des anciennes fortifications, etc. Le faubourg de la Folie, un des plus beaux quartiers d'Epernay, doit probablement son nom aux splendides habitations que les plus riches négociants en vins de Champagne y ont fait élever.

L'origine d'Epernay est ancienne, mais on ne connaît pas d'une manière précise la date de sa fondation. Des documents historiques établissent clairement que son existence est antérieure au règne de Clovis. Jadis entourée de remparts, elle fut souvent assiégée et pillée au moyen âge. Henri IV la prit en 1592, après un siége long et meurtrier. Les alliés, en 1814, ont occupé cette ville à plusieurs reprises. C'est la patrie du P. Loriquet.

— Bibliogr. On peut consulter sur cette ville les ouvrages suivants : *Histoire de la ville d'Epernay*, par H.-M. G*** (Epernay, an VIII [1800], 2 vol. in-12); *Notice historique et statistique des rues et places de la ville et des faubourgs d'Epernay, présentée au conseil municipal de cette ville, en exécution d'une délibération du* 10 *mai* 1836, par H.-H.-B. Poterlet (Epernay, 1837, in-8°, avec une vue de cette ville en 1592); *Concilium Sparnacense, anno* 847 (impr. dans l'édit. du Louvre, t. XXI, p. 517; dans Labbe, t. VII, p. 1852, et dans Hardouin, t. IV, p. 1515); *Discours du siége et prise de la ville d'Epernay du* 9 *août* 1592 (1592, in-8°); *Siége et prise d'Epernay* (1592), par M. Henry (Reims, 1860, br. in-8°); *Réponse à la lettre de M. le docteur Rousseau sur l'administration municipale de la ville d'Epernay*, par les rédacteurs de l'*Echo sparnacien* (Epernay, 1840, in-4°). On trouve citée dans Lelong-Fontette une *Histoire de la ville d'Epernay*, par Bertin du Rocheret (ms. in-fol.)

ÉPERNÉE s. f. (é-pèr-né). Bot. Genre d'arbres de la Guyane, de la famille des légumineuses.

ÉPERNON, en latin *Sparno*, bourg de France (Eure-et-Loir), canton de Maintenon, arrond. et à 27 kilom. de Chartres, pittoresquement situé sur le penchant et au pied d'une colline dont la base est baignée par les belles eaux de la Gueslie; 1,753 hab. Carrières de pierres meulières. Epernon, qui avait autrefois titre de ville, était défendue par une forteresse imposante dont on attribue la fondation à Hugues Capet ou à son fils Robert.

Sous Charles VI, la ville et le château tombèrent au pouvoir des Anglais, qui y demeurèrent longtemps et ne se décidèrent à s'éloigner qu'après avoir fait sauter les tours à l'aide de la mine. Indépendamment du château qui la protégeait, la ville possédait encore de solides murailles.

Après avoir dépendu de la maison royale de France, Epernon passa dans la maison de Montfort; cette baronnie appartint ensuite tour à tour aux Vendôme et aux d'Albret. En 1581, Henri III l'acquit du roi de Navarre, pour la donner, avec érection en duché-pairie, à l'un de ses mignons, Nogaret de La Valette, si connu depuis sous le titre de duc d'Epernon. Après ce dernier, la seigneurie passa dans la famille de Goth de Rouillac, puis dans celle d'Antin, en perdant le titre de pairie. Enfin elle échut par acquisition au maréchal de Noailles, dont les descendants en possédaient encore le domaine à la fin du XVIIIe siècle. Epernon n'a pas d'autres souvenirs, et il reste à peine aujourd'hui trace de son ancien château.

De larges escaliers de grès conduisent de l'église, qui n'a aucune valeur architecturale, à la partie haute du bourg, où se voit un curieux édifice du XIIIe siècle, composé de trois nefs à voûtes d'ogive, soutenues sur de lourds piliers. Ces salles basses sont connues sous le nom de la *Diane* ou de *Pressoirs d'Epernon.*

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), pair et amiral de France, né dans le Languedoc en 1554, mort à Loches en 1642. Après avoir fait, sous le nom de La Valette, ses premières armes au combat de Mauvesin (1570), où il sauva la vie à son père, Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, il parut au siége de La Rochelle, en 1573, se distingua, sous le duc d'Alençon, dans les guerres contre les huguenots, aux siéges de la Charité, d'Issoire (1577), de Brouage et de La Fère (1580). Henri III, dont il sut attirer l'attention par sa belle figure, par ses manières à la fois hautaines et doucereuses, en fit un de ses mignons et accumula sur sa tête une multitude de dignités : l'ordre du Saint-Esprit, les titres et grades de pair, de duc d'Epernon (1581), de colonel-général de l'infanterie (1581), d'amiral de France; les gouvernements des Trois-Evêchés (1583), du Boulonnais (1583), de l'Angoumois, de la Touraine, de l'Anjou. Le roi promit, en outre, à son favori la main de sa belle-sœur, Christine de Lorraine, et, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée, il donna à d'Epernon 300,000 écus, qui devaient constituer sa dot. Lorsque Henri III, effrayé par la direction que les Guises imprimaient à la Ligue, résolut de se rapprocher du roi Henri de Navarre, il chargea d'Epernon de négocier une alliance avec ce dernier; mais cette mission n'eut aucun succès. Peu après, il lui donna le gouvernement de la Normandie, le plus considérable du royaume (1587). Cette nouvelle faveur, ajoutée à tant d'autres, accrut encore l'impopularité du favori, qui, du reste, fatiguait le roi par son avidité, par son orgueil, par la hauteur avec laquelle il usait de ses bienfaits. Les clameurs qui s'élevèrent contre d'Epernon furent telles que Henri III, pour les apaiser, enleva au duc une partie de ses gouvernements et l'exila à Loches (1588). Néanmoins, après l'assassinat du duc de Guise, d'Epernon revint à la cour, reprit tout son crédit, fut mis à la tête de l'armée royale qui marcha sur Paris et s'empara de Montereau et de Pontoise.

Sur ces entrefaites, Henri III fut assassiné (1589). Zélé catholique, d'Epernon se déclara d'abord contre Henri IV et retourna dans son gouvernement de l'Angoumois. S'étant rallié ensuite à sa cause, il fut employé par le roi à soumettre les villes du Languedoc et de la Provence. Nommé gouverneur de cette dernière province, il s'y rendit odieux par son orgueil, son despotisme et sa rapacité, manifesta des prétentions d'indépendance, ouvrit même des négociations avec l'Espagne et conclut, en 1595, avec Philippe II, un traité par lequel il s'engageait à faire la guerre au roi et aux hérétiques. Mais, la Provence s'étant soulevée contre lui, il se vit contraint de quitter son gouvernement (1596) et se rendit alors auprès de Henri IV, qui consentit à l'acheter moyennant une somme de 50,000 écus, outre le gouvernement du Limousin.

Lorsque Henri IV fut mortellement frappé par Ravaillac (1610), d'Epernon, qui se trouvait auprès de lui, le ramena au Louvre, prit en main le pouvoir et fit reconnaître le lendemain Marie de Médicis comme reine régente. Cette princesse, en récompense de ce service, lui accorda de nouveaux honneurs; mais il continua de se rendre insupportable par son humeur irascible et hautaine. En 1618, voyant le garde des sceaux prendre place, à Saint-Germain-l'Auxerrois, avec les ducs et pairs, il le contraignit rudement à se retirer, et il en résulta un conflit à la suite duquel il dut se rendre dans son gouvernement de Metz. Ennemi du favori de Luynes, il prépara l'évasion de Marie de Médicis, exilée à Blois (1619), et ce fut lui qui rédigea le traité de paix fait à Angoulême entre Louis XIII et sa mère. Bien que son crédit eût considérablement baissé à la cour, il obtint néanmoins, en 1622, le gouvernement de la Guyenne, que les princes du sang avaient seuls possédé jusqu'alors. Exilé en quelque sorte dans son gouvernement, il y eut avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, un démêlé fameux qui remplit sa vieillesse d'amertumes et d'humiliations. Ayant bâtonné le prélat sous le portail de son église (1632), il fut exilé à Coutras (1633) et ne put reprendre possession de son gouvernement qu'après avoir écrit une lettre d'excuses à Sourdis et avoir écouté à genoux la réprimande que l'évêque lui fit avant de l'absoudre. Privé de ses dignités en 1641, il alla finir ses jours à Loches, après avoir troublé le royaume par ses intrigues et les prétentions de son insupportable orgueil. Il tirait de sa province plus d'un million de revenu, et son faste était tel qu'il exigeait de ses gardes les mêmes preuves de noblesse que pour les chevaliers de Malte. Le duc d'Epernon avait eu de son mariage avec Marguerite de Foix trois fils : Henri, duc de Candale (v. CANDALE); Bernard, duc d'Epernon (v. plus loin), et Louis, connu sous le nom de cardinal La Valette (v. LA VALETTE).

ÉPERNON (Marguerite DE FOIX-CANDALE, duchesse D'), femme du précédent, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency, morte en 1593. Elle devint, en 1587, l'épouse de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, créé duc d'Epernon le 27 novembre 1581 par Henri III, dont il était un des favoris, un des mignons. En 1588, le duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne, s'était enfermé dans le château d'Angoulême. Sa femme, toujours en avant dans les sorties qu'exécutaient les assiégés contre les assiégeants, toujours au fort de la mêlée, est faite prisonnière. Certes, l'otage est précieux et les ennemis croient déjà tenir par lui la victoire. Donc, on l'emmène sous les remparts, et le duc d'Epernon ayant été mandé, on lui annonce que, s'il ne se rend sur l'heure, sa femme sera égorgée sous ses yeux. Mais elle, inaccessible à la peur, fière du nom qu'elle porte et ne voulant pas, même au prix de sa vie, le voir déchoir, supplie son mari de faire taire les sentiments de son cœur, et elle l'engage à n'écouter que son devoir. A quelques jours de là, Marguerite, que son sublime courage, sa grande âme, avaient fait respecter de ses ennemis, rentrait en triomphe dans la ville d'Angoulême, qui, secourue par les troupes royales, avait pu chasser de ses murs les assiégeants.

Brantôme a dit que Marguerite de Foix fut une des femmes les plus agréables de son temps; elle fut aussi, nous venons de le voir, épouse dévouée et vaillante héroïne. Elle mourut âgée de vingt-six ans.

ÉPERNON (Bernard DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), général français, fils des précédents, né à Angoulême en 1592, mort en 1661. Il fut connu, jusqu'à la mort de son père (1642), sous le nom de duc de La Valette. Dès l'âge de dix-huit ans, il obtint la survivance de la charge de colonel-général d'infanterie, combattit aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Royan (1621), à l'attaque du pas de Suze (1629), en Picardie (1636), en Guyenne, et se signala alors contre les Espagnols, qui avaient envahi le pays de Labour, puis contre les paysans révoltés. Chargé par le prince de Condé, en 1638, de diriger l'assaut au siége de Fontarabie, il refusa, la brèche n'étant pas assez large, et dut céder son poste à Sourdis, qui se vit forcé dans ses lignes et obligé de regagner ses vaisseaux avec le prince de Condé. Ce désastre fut attribué au duc de La Valette, qui n'y était pour rien et qui avait, au contraire, mérité des éloges en ralliant et conduisant à Bayonne les débris de l'armée. Richelieu, qui le haïssait, le fit traduire devant un